



Congé avec ma conjointe

Par Kira

Bonjour,
L'entreprise de ma conjointe lui impose trois semaines de vacances en août car l'entreprise ferme.
Est ce que je peux dans mon entreprise autre que la sienne imposer au patron de me mettre au moins 2 semaines de vacances avec elle ?

Par Isadore

Bonjour,

Non, vous ne pouvez pas imposer la date de vos congés à votre employeur. Il faut expliquer la situation et essayer de convaincre votre hiérarchie.

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Je vous conseillerais de bien relire votre convention collective et/ou les éventuels accords d'entreprise.

Mais vous devez aussi formuler votre demande en la justifiant.
Cela permettra peut-être d'ouvrir un dialogue sur ce sujet.

Par Kira

D'accord il n'y a même pas une semaine obligatoire avec elle vu qu'elle n'a pas le choix de choisir ses vacances ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous dites "conjointe" êtes vous mariés ?
Si oui, l'employeur peut prendre en compte votre situation, mais rien ne l'y oblige.
C'est pareil pour les personnes qui ont des enfants pendant les vacances scolaires...
Il y a seulement un "usage" pour organiser des priorités, et pas dans toutes les entreprises.

Par janus2

Bonjour,
Le code du travail ne prévoit les congés simultanés que pour les conjoints ou partenaires travaillant dans la même entreprise.

Article L3141-14

Modifié par LOI n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 8 (V)

Les conjoints et les partenaires liés par un pacte civil de solidarité travaillant dans une même entreprise ont droit à un congé simultané.

Dans votre cas, l'employeur n'a aucune obligation. Tout comme celui de votre épouse, il peut vous imposer des dates de congé en juillet par exemple...

Par Kira

D'accord merci pour vos réponses